



**35^e CONGRES du MRAP
Bobigny, 12 et 13 octobre 2024
Salle Pablo Neruda**

Texte d'orientation

***Unité pour les combats contre le racisme,
les discriminations,
pour l'égalité réelle et l'amitié entre les peuples !***

Table des matières

| | | |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. | Le racisme et les discriminations en évolution..... | 3 |
| 1.1. | Les mutations du contexte économique et sociétal..... | 3 |
| 1.2. | La propagation des idées racistes et discriminatoires dans un contexte politique nocif..... | 3 |
| 1.3. | Un racisme institutionnel et social..... | 5 |
| 1.4. | Des discours confus..... | 6 |
| 1.5. | Le recours au droit face aux discriminations..... | 7 |
| 2. | L'action du MRAP..... | 7 |
| 2.1. | Promouvoir le « vivre ensemble » et favoriser l'interculturalité..... | 7 |
| 2.2. | Une lutte indivisible pour l'égalité..... | 8 |
| 2.3. | Une lutte des idées..... | 8 |
| 2.4. | La lutte contre les idées d'extrême droite..... | 9 |
| 2.5. | Une action juridique..... | 10 |
| 2.6. | Une action éducative..... | 10 |
| 2.7. | Contre l'esclavage contemporain..... | 11 |
| 2.8. | Un travail de mémoire..... | 11 |
| 3. | Soutien aux réfugiés, migrants et sans-papiers..... | 12 |
| 4. | l'Amitié entre les peuples et la solidarité internationale..... | 14 |
| 4.1. | Le MRAP solidaire des peuples opprimés et en lutte..... | 14 |
| 4.2. | Les principaux thèmes d'intervention du MRAP..... | 14 |
| 4.2.a | Le renforcement de la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination quel que soit le pays, le soutien aux minorités..... | 14 |
| 4.2.b | Le respect du droit international partout dans le monde, la défense de la paix et la résolution pacifique des conflits..... | 16 |
| 4.2.c | Contre la peine de mort partout dans le monde..... | 17 |
| 4.2.d | La défense des Droits humains, la solidarité avec les peuples, les forces démocratiques qui fondent leur action la lutte contre les discriminations, l'égalité des droits, l'égalité hommes-femmes..... | 17 |
| 4.2.e | La défense du droit à l'exil, pour l'accueil des réfugiés..... | 18 |
| 4.2.f | La défense de la liberté d'expression et d'information..... | 18 |
| 4.2.g | Pour une paix juste et durable au Moyen-Orient..... | 18 |
| 5. | Un fonctionnement adapté à des objectifs ambitieux..... | 19 |

1. Le racisme et les discriminations en évolution

1.1. Les mutations du contexte économique et sociétal

L'analyse de l'évolution du contexte du racisme en France, depuis plus de cinquante ans que la loi en fait un délit, reste pertinente, en termes de ravages commis par un libéralisme décomplexé, créateur d'inégalités, de souffrances et générateur d'affrontements.

Le MRAP a publié en 2022 un document de référence « des formes du racisme ».

Mais les dernières années ont vu s'amplifier, voire émerger des facteurs nouveaux que le MRAP doit prendre en compte dans ses analyses et dans son action.

La montée en puissance des réseaux sociaux et leur mode de fonctionnement, accompagnés d'une mainmise et d'une concentration croissante des détenteurs du capital sur la communication en faveur de la droite et de l'extrême-droite, favorisent à la fois des discours de haine et une modification de plus en plus profonde des relations inter-individuelles, ségréguant des groupes sociaux qui s'auto-entretiennent dans des préjugés et des rancœurs. La mainmise des puissances d'argent sur certains médias met en péril la liberté d'expression, malgré les luttes menées par des journalistes concernés.

Les effets des angoisses liées à la pandémie et des dérives dans l'usage des réseaux sociaux se sont cumulés pour favoriser le complotisme, toujours source de réactions allophobes (racistes,

xénophobes, homophobes...).

Le contexte international a aussi joué un rôle non négligeable : augmentation des migrations liées aux guerres, à la misère. En particulier en 2023, et surtout après le 7 octobre 2023 l'aggravation de la situation au Moyen-Orient, ont fait ressurgir les actes antisémites, les actes anti-arabe et anti-musulman.

Les effets du réchauffement climatique en France et dans le monde sont à présent visibles par des périodes de sécheresses ou d'inondations persistantes, provoquant de nombreux dégâts. Les pays pauvres ne sont pas responsables de cette crise climatique et sont les plus touchés. Il s'agit de montrer que c'est un problème mondial qui nécessite une solidarité internationale à la fois pour limiter ce réchauffement, combattre ses effets, et prendre en compte les déplacements forcés de population.

1.2. La propagation des idées racistes et discriminatoires dans un contexte politique nocif

L'offensive idéologique de l'extrême-droite sa percée électorale, quoique de moins en moins contenue lors des derniers scrutins, ont rendu "acceptables" des opinions hier unanimement condamnées.

À cet égard la responsabilité qui était celle des gouvernements qui se sont succédé au pouvoir jusqu'en 2017 est également partagée par le pouvoir assuré par l'actuel président de la République. Sous couvert de lutte contre le terrorisme se sont déroulées de graves dérives de l'état d'urgence et se sont succédé des lois qui font porter la suspicion sur tous ceux dont la « parfaite intégration » dans notre société française peut être présentée comme suspecte, cette démarche s'étant encore accélérée ces toutes dernières années : la loi « contre les séparatismes », rebaptisée « pour le respect des principes de la République », en est un exemple flagrant. Les débats et les conditions d'adoption de la loi Asile et Immigration promulguée le 26 janvier 2024 en sont une nouvelle étape. Ces lois doivent être abrogées.

Les digues sont rompues qui décrédibilisaient la parole de l'extrême-droite fascisante, autoritaire, raciste, xénophobe, homophobe et sexiste. La reprise et la banalisation de ses idées taraudent toutes les couches de notre société ; leur audience est un danger pour les valeurs républicaines et la République elle-même.

La violence exercée par des groupes d'extrême droite est de plus en plus présente dans l'espace public : A Callac ou Saint-Brévin, pour que des projets d'accueil soient abandonnés. A Metz ils sont parvenus à faire annuler un concert. Lyon ou Romans sur Isère, ils brutalisent les immigrés croisés sur leur chemin, mais aussi attaques d'un meeting de soutien aux Palestiniens bombardés à Gaza, de réunions publiques de députés. Après le 7 octobre 2023, on a assisté à un retournement des alliances de l'Extrême-droite et des sionistes les plus durs.

Des médias se complaisent dans l'audience, génératrice d'audimat, fournie à des propagandistes de haine, tels Eric Zemmour, que n'arrêtent pas les poursuites à leur encontre, aux aboutissements réels mais encore trop souvent insuffisants.

La démocratie est un ensemble de pratiques sociales, politiques, économiques, juridiques permettant aux peuples d'exercer leur souveraineté. C'est un objectif toujours à venir dont la réalisation exige une lutte permanente. La liberté d'expression et d'association, l'autonomie de la société civile, un processus électoral permettant la définition de l'intérêt général en sont des principes. Le MRAP réaffirme que ces principes universels émancipateurs concernent tous les peuples, quelles que soient les circonstances.

Dans un tel contexte, devant les déséquilibres mondiaux liés notamment au réchauffement climatique, à la dette des pays du Sud, aux inégalités dans les protections sanitaires, aux conflits économiques et aux guerres, aux gouvernances déficientes, certains spéculent sur les peurs et désignent des boucs émissaires. L'agitation de la menace du « grand remplacement » en est une manifestation, qui s'efforce d'attiser les inquiétudes montantes de déséquilibre mondial que peut faire naître le réchauffement climatique.

Dans cet esprit, la laïcité est invoquée frauduleusement par l'extrême-droite et une partie importante de la classe politique qui, loin de l'idéal de respect mutuel qui la caractérise, la transforme en un discours identitaire, diabolisant l'Islam et présentant globalement « les musulmans » comme un danger pour la démocratie. Le pouvoir lui-même manipule le principe de laïcité en le présentant comme une valeur du vivre ensemble. En conséquence, il exacerbe les tensions identitaires. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les pires violences

provoquées par le refus de l'idéal laïc par des extrémistes religieux. Celles-ci ne peuvent justifier le rejet de l'ensemble des musulmans.

La suspicion à l'encontre des personnes perçues comme arabes ou musulmanes perdure à la faveur d'un contexte international marqué par le terrorisme mené au nom de l'Islam tels que Daesh, Boko Haram, et par l'existence de régimes théocratiques islamistes dans différents pays.

Cette islamophobie est à la source d'actes violents contre des mosquées, des personnes de confession musulmane, notamment des femmes portant le voile dans l'espace public.

Les rapports de la CNCDH mettent en évidence une augmentation des actes anti-musulman recensés et un indice longitudinal de tolérance à 57 en 2023 en baisse de 2 points sur un an.

Les Juifs constituent la catégorie pour laquelle, après une période de montée puis, les années récentes, de stabilité, la baisse récente de l'ILT (Indice Longitudinal de Tolérance) est la plus marquée, passant de 72 en 2022 à 68 en 2023. L'effet du 7 octobre 2023 et de ses séquelles est particulièrement visible dans les données de la DNRT. Les préjugés du type « vieil antisémitisme français » restent dominants par rapport à ceux liés à la politique de l'État d'Israël et à l'impunité dont il jouit.

Le MRAP rejette fermement l'idée, promue par certaines organisations comme le CRIF et l'UEJF, que chaque juif serait un représentant de l'État d'Israël et de sa politique. Cette vision est non seulement fautive, mais elle met en danger les personnes juives et est génératrice d'antisémitisme.

La négrophobie ou racisme anti-noir est en augmentation ces dernières années en Europe. Les personnes qui disent ne plus reconnaître la France d'autrefois visent celles et ceux qu'elles perçoivent comme noirs. Elles regardent surtout leurs couleurs de peau. L'extrême droite et la droite cultivent cette méfiance voire la haine vis-à-vis d'eux. L'indice longitudinal de tolérance pour les noirs a baissé de 1 point de 2022 à 2023, où il vaut 77.

Les Roms forment le groupe social le plus méconnu, confronté au plus grand rejet de la part du reste de la population. Maintenus dans la précarité et la marginalité, ils sont les cibles privilégiées de l'intolérance, de préjugés racistes et de discriminations. Il est particulièrement inquiétant de constater que, de 2022 à 2023, l'ILT pour les Roms a baissé de 3 points, s'établissant à 42 (de loin le plus faible niveau de toutes les catégories identifiées).

Comme le met en évidence l'enquête de la CNCDH, toutes les formes d'allophobie sont fortement corrélées. La crise sanitaire a révélé, dans sa première période, la tentation, chez certains, de céder à un racisme anti-asiatique.

1.3. Un racisme institutionnel et social

Le fonctionnement des institutions, les pratiques sociales ou sociétales peuvent être producteurs de racisme et de discriminations qu'il faut combattre avec la même détermination que le racisme direct à l'égard des personnes.

Des bailleurs de logements, des recruteurs, des dirigeants d'entreprise ont des pratiques discriminatoires, conduisant à des ségrégations territoriales.

Des citoyens français dits « issus de l'immigration », et ceux des territoires ultra-marins, dont les familles portent tout particulièrement la mémoire de la colonisation et de l'esclavage, sont souvent victimes de la précarité, habitent des quartiers relégués qui font l'objet de politiques publiques généralement mal ciblées et se voient traités au quotidien en citoyens de seconde zone. Leur nationalité française ne serait pas tout à fait semblable à celle des autres, l'extrême droite allant même à les nommer « Français de papier ». La remise en cause du droit du sol votée par le Parlement, et le projet de le supprimer à Mayotte, illustrent cette stigmatisation.

Les territoires ultra-marins sont confrontés à de graves inégalités, en particulier dans le domaine de la santé, comme l'ont mis en évidence à la fois la déficience de leur système de santé publique face à la pandémie de la COVID et le scandale du chlordécone aux Antilles.

Seule la prise en compte de la spécificité de ces territoires permettra de trouver une solution à l'ensemble de leurs problèmes économiques, sociaux et culturels. Le MRAP demande qu'un processus d'autonomie/ indépendance soit engagé pour les territoires qui le revendiqueraient.

La situation à Mayotte est particulièrement déplorable. Ce territoire contrôlé par la France est dans une situation de sous-développement dramatique, où sévit de plus une politique de rejet à l'encontre des Comoriens voisins. La remise en cause du droit du sol à Mayotte serait inacceptable.

En mettant au vote des assemblée le dégel du corps électoral de Nouvelle-Calédonie - Kanaky, le gouvernement a mis le feu aux poudres. La décision du 22 juin 2024 d'incarcérer en métropole les leaders indépendantistes a rajouté à la colère légitime des Kanaks.

La suspension du projet de modification du corps électoral est un premier pas qui doit permettre l'engagement d'un nouveau dialogue loyal permettant de trouver une solution acceptable par toutes les forces locales. Le MRAP demande la libération de tous les prisonniers politiques.

L'État est ambivalent dans son attitude :

D'un côté, des institutions étatiques ne combattent pas résolument la culture raciste, voire l'alimentent. Les exemples sont multiples : la persistance du refus du droit de vote pour tous les résidents étrangers, les décisions préfectorales s'attaquant à l'immigration régulière par le refus de rendez-vous pour le renouvellement des titres de séjour, la « politique de la ville » mal ciblée, la politique migratoire produisant de la xénophobie et du racisme, les évacuations régulières de zones d'habitat précaire sans fournir de véritables solutions de réinsertion. Les contrôles policiers au faciès sont interdits mais des policiers et des gendarmes les pratiquent de fait sous la pression d'une politique du chiffre instituée par leur hiérarchie ou par effet d'une conception nocive de la « dangerosité » de certaines fractions de la population, en particulier parmi les jeunes. La présence de porteurs d'idéologies nocives reste fréquemment sans réaction suffisante de la hiérarchie. Les violences policières ne sont plus à démontrer. Ces violences systémiques racistes font l'objet de nombreux rapports. Les multiples annonces d'une politique de résorption de ces pratiques restent trop souvent sans effet sensible. De ces pratiques résultent de réelles discriminations, que celles-ci soient ou non intentionnelles lors des faits. Le racisme systémique de la police s'est encore aggravé entraînant des morts. En 2021 c'est plus de 20 jeunes abattus par des policiers pour « refus d'obtempérer ». Ils étaient tous vécus comme « d'origine » de quelque part ! ». Les contrôles au faciès perdurent et contribuent à tendre les relations entre les jeunes des quartiers populaires et la police. Le MRAP demande une nouvelle fois l'instauration des récépissés. Dans ces quartiers la concentration de la misère est telle que l'on ne peut s'étonner de l'explosion qui a suivi l'assassinat de Nahel le 27 juin 2023.

Le MRAP demande l'engagement d'une procédure disciplinaire à l'encontre des fonctionnaires qui se seraient rendus coupables d'actes ou de faits racistes.

De l'autre, des institutions étatiques (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Défenseur des Droits, Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT...) analysent les discriminations et le racisme ; elles proposent et mettent en œuvre, dans la limite de leurs moyens, des outils de lutte. Le MRAP apprécie les actions de ces dernières et s'y associe dans la mesure où elles lui permettent d'amplifier son action, mais il déplore que leurs avis ne soient pas mieux suivis d'initiatives gouvernementales les prenant en compte.

De nombreuses institutions étatiques, comme l'Éducation Nationale, prônent une politique de lutte contre le racisme et les discriminations, mais qui manque de volonté, et de moyens.

La diversité des collectivités locales accroît encore cette ambivalence des pouvoirs publics. Certaines d'entre elles sont soucieuses de combattre les discriminations quand d'autres à l'inverse sont porteuses de discours et de politiques qui les renforcent. Ces différences de comportement sont notamment flagrantes à l'égard des gens du voyage. Le MRAP demande à l'État de vérifier l'application de la loi sur l'accueil et les autres droits par les collectivités locales des voyageurs.

1.4. Des discours confus

Le MRAP sera toujours partie prenante du travail pour une égalité entre citoyens d'une société démocratique qui refuse paroles et actes discriminatoires.

Il est plus que jamais nécessaire de rappeler que le concept de race est une construction sociale. En 2012 et 2018, l'Assemblée a voté pour supprimer le mot « race » de la constitution dans le cadre de projets de révision constitutionnelle. Le MRAP regrette que ces propositions n'aient pas abouti.

Certains discours organisent la confusion autour des mots comme « race », « racisme », prônent « la lutte des races » ou des « classes raciales ». Ils incitent de fait à un repli communautaire et une fragmentation identitaire contradictoires avec la recherche d'un « vivre ensemble ». Ils renforcent le communautarisme qui exclut la diversité et alimentent le racisme, en sous-estimant la notion de classes sociales.

L'affaiblissement croissant et la remise en cause de structures sociales (partis, syndicats, associations...) est propice à l'émergence de mouvements sociaux peu structurés. Dans un contexte de confusion idéologique, des discours « anti-système » cachent mal un discours « anti-démocratie ». L'expression dominante du racisme, telle qu'elle est retransmise, voire fabriquée par

des médias avides d'audience est de plus en plus marquée par des anathèmes lancés autour de mots-chocs : « islamo-gauchisme », « wokisme », etc. Leur usage politique ne doit pas escamoter les véritables débats.

Il est de même navrant que, même dans le monde de la recherche en sciences sociales, se soient déroulées récemment autour du terme « intersectionnalité », des controverses basées sur une présentation caricaturale des études qui visent à cerner au mieux une réalité intrinsèquement multifactorielle, en faisant apparaître celles-ci comme des intrusions de militantismes au sein des sciences sociales alors qu'elles résultent des préoccupations légitimes des chercheurs quant à l'impact de leurs travaux sur la vie de la cité.

Loin d'être une idéologie, l'intersectionnalité est ainsi un outil de connaissance. Le MRAP est attaché aux études statistiques rigoureuses qui mesurent les inégalités. Il ne saurait s'agir de prédire aux individus une trajectoire déjà tracée mais l'enjeu est d'explicitier les obstacles rencontrés par une partie de la population.

Mais, au-delà de ces controverses, sur tout le territoire, de nombreux acteurs de terrain se regroupent et se mobilisent, jeunes et moins jeunes, parents, éducateurs sociaux, sportifs, culturels... ils font vivre la cité sans jamais entrer dans des cloisonnements "raciaux" et identitaires. La confusion s'aggrave aussi autour du concept de laïcité, instrumentalisé par le gouvernement. Le remplacement de l'Observatoire de la laïcité par l'Observatoire interministériel de la laïcité témoigne d'une volonté dangereuse de reprise en main de ce thème par le pouvoir. Une telle politique ne peut, contrairement à ce qu'elle prétend, être une lutte efficace contre une montée des intégrismes religieux et des communautarismes et peut même la provoquer. Face aux ambiguïtés propagées sur la laïcité, le MRAP la défend en rappelant que chacun doit bénéficier du respect de ses convictions religieuses. Il est attaché à la loi de 1905 qui assure la neutralité religieuse de l'État, garantit la liberté de conscience, la liberté de tous les cultes, la séparation des Églises et de l'État.

1.5. Le recours au droit face aux discriminations

En droit, une discrimination est un traitement défavorable (souvent issu d'une situation de domination) qui concerne le sexe, l'âge, le handicap, etc. La loi précise les situations qui peuvent être discriminatoires notamment dans l'accès à l'emploi et la carrière, l'accès au logement, aux biens publics (école, services sociaux...), à un lieu public, à la protection sociale, l'éducation et la formation.

À ce jour, la loi reconnaît 27 critères de discrimination définis par des textes internationaux ou la seule législation française.

Cet arsenal législatif, en partie mis en place sous une pression internationale (critiques, directives, jurisprudence ou condamnations de la France de la part des instances compétentes de l'ONU, du Conseil de l'Europe, notamment de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), ou de l'Union européenne) a permis de notables progrès dans la lutte contre les discriminations, accompagnés notamment par des défenseurs des droits opportunément interventionnistes. Mais sa mise en pratique demeure insuffisante, tant au niveau des dépôts de plaintes que du traitement par les tribunaux. Et selon le défenseur des droits, les discriminations liées à l'origine affectent des millions de nos concitoyens dans leur vie quotidienne et de manière durable. Le MRAP considère qu'une action publique résolue et systématique doit être menée.

L'extrême droite et la droite par contre avancent l'idée qu'il faudrait inverser la hiérarchie des lois en accordant sur certains sujets la priorité de la législation française sur les traités internationaux. Dans la mesure où chaque traité forme un tout, cela reviendrait à renier certaines signatures de la France.

Le MRAP s'oppose à toute tentative de renier des conventions internationales concernant les droits humains comme la Convention européenne des droits de l'Homme. Renier cette dernière signifierait ne plus respecter les décisions de la CEDH, dernier recours juridique possible pour les citoyens vivant dans les pays membres du Conseil de l'Europe.

La loi peut être discriminante, telle celle du statut des fonctionnaires qui, sauf exception, réserve la titularisation aux seuls ressortissants français ou à ceux de l'Union européenne.

2. L'action du MRAP

Le MRAP, ses comités locaux, ses militants, ses adhérents agissent contre les discriminations et le

racisme, pour l'égalité et un « vivre ensemble » apaisé.

2.1. Promouvoir le « vivre ensemble » et favoriser l'interculturalité.

Une société se construit par l'inclusion, ce double mouvement enrichissant les individus des différents groupes ou catégories de personnes (origine, âge, sexe, etc.) avec leurs différences sociales et culturelles, dans le respect mutuel, l'acceptation de la pluralité des opinions, dans l'ouverture et la coopération.

Les partages et les métissages culturels ont permis à l'humanité d'évoluer vers une diversité propice à son harmonie et à son développement. Il ne s'agit ni de l'abandon des cultures et des références de chacun à sa réalité locale et historique, ni d'un repli sur un passé mythique, ni d'une uniformisation appauvrissante, mais pour chacun et chacune de participer à l'aventure d'une commune humanité.

Il est possible et nécessaire de s'appuyer sur le besoin de justice, d'égalité, sur l'empathie et la fraternité pour combattre les peurs et les haines instrumentalisées par celles et ceux qui défendent des intérêts particuliers et notamment ceux des plus riches. Le MRAP est aux côtés des précaires et des discriminés et les défend avec d'autres organisations.

Le MRAP agit dans le cadre de la défense et de la promotion des Droits Humains tels que définis dans de nombreuses déclarations, notamment la déclaration universelle de 1948.

2.2. Une lutte indivisible pour l'égalité

Le MRAP réaffirme sa détermination à « lutter contre le racisme, idéologie de domination et toutes les situations qui le génèrent ». Il « entend combattre toutes les déclinaisons du racisme » (article 1.1 de ses statuts) et « participer au combat contre toutes les autres formes de discrimination, d'intolérance et d'exclusion » (article 1.3).

Il s'efforce de prendre en compte la complexité des expressions et des causes du racisme et des discriminations dans nos sociétés.

Pour le MRAP, le racisme est un et indivisible avec des formes multiples et différentes victimes. Il doit donc mener un combat universaliste pour l'égalité et la défense et pour la promotion des Droits Humains. À ce titre, cette lutte est éminemment politique.

Fort de sa conviction que la défense et la promotion des Droits humains et la question sociale ne se fractionnent pas, le MRAP s'oppose à tout établissement d'une hiérarchie entre populations précaires, immigrées ou non, ainsi qu'à toute tentative d'opposer une misère à une autre et de faire une différence entre elles.

C'est aussi pour lutter contre les discriminations que le MRAP défend les services publics. Il est attentif à ce que les politiques de promotion de « la diversité » ne masquent pas l'insuffisance des politiques publiques en faveur des populations précaires ou discriminées.

La lutte menée par le MRAP pour l'égalité, contre les discriminations systémiques générées par les pratiques sociales et institutionnelles concerne notamment les discriminations à l'embauche, au logement, au travail. Le MRAP combat pour faciliter l'acquisition de la nationalité française et revenir à un réel droit du sol. Il proclame que l'égalité des droits sociaux, civiques et politiques passe par une citoyenneté de résidence dissociée de la nationalité.

Cette égalité passe aussi par une extension des droits à l'accès à la fonction publique ; le MRAP demande ainsi la suppression de la condition de nationalité dans le statut des fonctionnaires non régaliens.

Le MRAP, avec le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, exige le plein accès aux droits pour les Roms, ou supposés tels, qui vivent en squats et bidonvilles et refuse les expulsions sans solution de relogement pour tous.

Il exige aussi la fin des discriminations systémiques que subissent les Voyageuses et Voyageurs en matière d'accès aux droits (circulation, logement, scolarisation, santé, impôts, etc.) notamment dans les administrations, les institutions, les services. L'insuffisance des aires d'accueil, mais aussi leur état et leur implantation, s'ajoutent à la peur séculaire de ces populations et à la non reconnaissance de leur mode de vie.

Le MRAP combat pour défendre les libertés publiques, collectives et individuelles. Celles-ci sont mises à mal par l'instauration d'états d'urgence qui donnent à l'autorité administrative des pouvoirs exceptionnels qui risquent de s'inscrire dans le droit commun.

Le MRAP rejoint les critiques formulées par des institutions indépendantes (Défenseur des Droits, Conseil d'État, Commission nationale consultative des droits de l'Homme...) contre des mesures

qui portent en germe une fragmentation de la société française et fragilisent un peu plus les principes républicains de solidarité et de démocratie.

Il s'inquiète que les assemblées parlementaires aient adopté une loi « Asile et immigration » en décembre 2023, dont certaines dispositions étaient notoirement contraires à la constitution, confiant leur censure au Conseil Constitutionnel. Cette démarche a ouvert la porte à une critique de l'État de droit comme obstacle à la démocratie et à une remise en cause de l'existence du Conseil Constitutionnel.

2.3. Une lutte des idées

Le MRAP doit tenir sa place dans le combat idéologique qui se joue autour de certains termes et concepts controversés. Il dénonce les idées reçues, les stéréotypes, les préjugés qui les accompagnent. Fréquemment en partenariat avec des mouvements qui partagent ses convictions, il analyse les discours qui les propagent, dans les déclarations publiques, dans les médias, sur les réseaux sociaux, afin de mieux les dénoncer en démontant leurs mécanismes. Il s'appuie sur les travaux menés par des chercheurs (sociologues, historiens, politologues...). Le MRAP continue de s'opposer aux mesures de contrôle des associations, en particulier le Contrat d'Engagement Républicain.

Le MRAP se réclame de sa tradition généraliste, quant à la prise en compte de l'interaction des différentes sources de discrimination. Il réaffirme sa vocation universaliste, qui renvoie à l'exigence irréductible de l'égalité de tous les humains dans leurs droits fondamentaux (à la vie, à l'égalité, à la sûreté, à la santé, au respect...)

À ce titre, il est solidaire des combats pour l'égalité et la dignité (notamment les droits des femmes et des minorités sexuelles).

Le MRAP intensifie sa lutte contre les discours de haine sur Internet sans sous-estimer les difficultés de ce combat et s'efforce d'y diffuser des messages de solidarité et d'amitié entre les peuples et les populations.

La lutte contre les paroles, les actes racistes et discriminatoires est une préoccupation essentielle et permanente du MRAP qui agit au quotidien le plus efficacement possible, par l'action de ses comités locaux, auprès des jeunes générations. Dans cet esprit il intervient dans les établissements scolaires, lors des réunions et débats publics. Il le fait aussi par ses publications, par des colloques et des rencontres, par ses prises de position publiques.

2.4. La lutte contre les idées d'extrême droite

L'objectif de Jean-Marie Le Pen était la provocation, d'où ses déclarations qui ont conduit le MRAP à porter plainte à de multiples occasions, celui du RN est d'accéder au pouvoir : pour cela il faut un discours « correct », voire social pour ne plus faire peur (condition des femmes, retraites, etc.). Le risque est grand de voir le RN arriver au pouvoir lors des prochaines élections. Le « barrage républicain » contre l'extrême-droite est aujourd'hui fragilisé. Le MRAP doit prendre la mesure de ce danger et travailler à l'unité la plus large possible (associations, syndicats, partis) pour empêcher cette catastrophe.

Cette attitude a conduit à la montée d'une droite extrême à la droite du RN incarnée par Marion Maréchal, Eric Zemmour et d'autres. L'élection présidentielle de 2022 a été marquée par une surenchère xénophobe et anti-migrants, et montré que le processus de légitimation du RN, nommé « dédiablement », fait son chemin et que l'idée d'un barrage républicain face à ce parti ne fait plus l'unanimité parmi les démocrates.

La dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République au soir des élections européennes, alors que le RN était au plus haut, aurait pu déboucher sur une victoire de l'extrême droite aux élections législatives si ne s'était pas constitué le Nouveau Front Populaire.

Le résultat de la « dédiablement » de l'extrême-droite, orchestrée par Macron, la droite et une grande partie des médias, a conduit Madame Le Pen au second tour des élections présidentielles. Dans la foulée, le RN a fait une entrée conséquente au Parlement.

Mais l'extrême-droite n'est pas seule en cause. Des propositions portées par le RN sont désormais reprises par la droite et une partie des « centristes », comme on a pu le constater lors de l'adoption de la loi Asile et Immigration. Le MRAP maintient une vigilance constante face aux préjugés xénophobes et racistes qui continuent d'imprégner le discours politique français, bien au-delà des partis qui en ont fait leur honteux fonds de commerce.

Le MRAP proclame que, à côté de discours et de politiques inacceptables, les inégalités sociales

bafouent les valeurs de la République (Liberté, Égalité, Fraternité) et créent un terreau favorable à la montée du rejet raciste de « l'autre ». Le désarroi social, l'abandon de larges secteurs urbains et ruraux expliquent aussi en partie le vote Rassemblement National même si nous savons que l'extrême droite n'a jamais et nulle part été synonyme de progrès social et économique, bien au contraire.

Le MRAP réaffirme avec force que la solution face aux injustices et aux inégalités qui minent notre société ne réside pas dans de futurs matins bruns, mais dans une mobilisation de tous pour faire reculer les problèmes sociaux générateurs de souffrances, d'inégalités, de concurrence et de ghettoïsation. Elle est dans la mobilisation pour une véritable égalité des droits en déconstruisant les préjugés historiquement instillés pour justifier toutes les dominations, notamment l'esclavagisme et le colonialisme pour ce qui concerne notre histoire récente. C'est pour cette tâche que les antiracistes doivent se mobiliser.

Cette déconstruction des préjugés doit s'accompagner d'une mobilisation large, réunissant toutes les forces disponibles contre la banalisation des idées d'extrême droite et pour résister aux intimidations souvent violentes de groupes factieux désormais décomplexés.

2.5. Une action juridique

La loi de 1972 contre le racisme et la xénophobie est le résultat d'un combat mené essentiellement par le MRAP. En 2004, suite à une impulsion européenne, de nouvelles lois ont été votées étendant la protection aux personnes discriminées notamment à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

Son service juridique, les avocats et les juristes qui composent sa commission juridique, se tiennent aux côtés des victimes, agissent pour les aider à porter plainte et les défendre. Le MRAP peut mener ces actions en partenariat avec des associations amies mobilisées sur les mêmes cas.

Le MRAP n'hésite pas à engager des procédures contre des hommes et femmes politiques même au pouvoir, de gauche ou de droite, dès lors que ceux-ci profèrent diffamations ou injures racistes envers une personne ou un groupe de personnes ou provoquent à la discrimination, la haine ou la violence raciste. Ainsi, il a poursuivi en justice Jean-Marie Le Pen, Claude Guéant, Brice Hortefeux, Manuel Valls... mais aussi Eric Zemmour, Henri de Lesquen, Renaud Camus, Alain Soral, et encore Dieudonné. Il continuera de le faire autant que nécessaire.

Il agit également contre toute personne, quelle que soit sa qualité, qui se rend coupable d'injure ou de diffamation raciste ou de provocation à la haine raciste. C'est ainsi qu'il s'est constitué partie civile contre les policiers de Rouen qui avaient créé un groupe WhatsApp où ils laissaient libre cours aux propos racistes les plus ignobles. Il est partie civile devant la Cour d'assises de Mont-de-Marsan aux côtés de la famille de Saïd El Barkaoui, victime d'un crime raciste.

Par les signalements et plaintes adressés au parquet et par ses constitutions de partie civile, le MRAP entend combattre toutes formes de racisme.

Cette action juridique doit se déployer en tirant parti des ancrages locaux du MRAP. Des actions communes sont menées entre les comités locaux, la commission juridique nationale, et les autorités locales. Il est important que des signalements préparés par le service juridique du MRAP soient relayés par les comités locaux et que ceux-ci soient appuyés dans leurs initiatives juridiques.

Les formations proposées par le MRAP dans ce domaine sont nécessaires pour rendre l'utilisation de la loi plus accessible et efficace. Chaque année, le MRAP déploie un programme de formation dans ce domaine.

L'actualité juridique et législative ouvre des chantiers nouveaux : des contrôles au faciès ont enfin été reconnus, la SNCF a été condamnée pour discriminations à l'encontre des Chibanis, des actions de groupe deviennent (difficilement) possibles... Le MRAP sera vigilant non seulement pour que la législation sur les discriminations ne soit pas dénaturée, mais aussi pour qu'elle soit réellement appliquée dans tous les domaines.

Il agira pour une évolution des textes relatifs à la haine en ligne, leur dispersion actuelle rendant le droit en la matière peu lisible et difficile à mobiliser, et pour des actions plus résolues malgré la complexité, la dimension internationale ne pouvant être un prétexte à l'inaction.

La peine d'inéligibilité est peu appliquée par les tribunaux qui prononcent des condamnations pour des actes racistes. Elle pourrait pourtant être un levier intéressant. Le MRAP agira pour que cette peine soit plus souvent examinée.

2.6. Une action éducative

Le MRAP entend assumer sa mission d'association d'éducation populaire.

Les lieux de sociabilité des jeunes (écoles, quartiers, terrains de sports...) sont aussi des lieux où le racisme sévit. L'école doit être un lieu de formation à la citoyenneté.

Le MRAP poursuivra et amplifiera ses partenariats nationaux ou locaux (écoles, collèges, lycées) avec l'Éducation Nationale en adaptant sans cesse ses modes d'intervention et les outils pédagogiques aux nouveaux besoins des jeunes, des enseignants et des programmes (expositions, brochures, jeux, films, vidéos, diaporamas, publications, etc.).

Il s'efforcera d'élargir son public « jeune » par des partenariats avec les structures qui les accueillent (centres sociaux, missions locales, CIJ, FJT, PJJ, services civiques, etc.). Il fera un effort particulier pour compléter et développer les outils pédagogiques qu'il proposera à ses comités et à ses partenaires. Il relancera les contacts avec les structures sportives pour concevoir ensemble de nouvelles initiatives contre le racisme dans le sport. Il organisera des campagnes de mobilisation de ses comités locaux sur des thèmes appropriés.

Les comités du MRAP participent activement à des initiatives diverses, initiées par les mairies, les antennes départementales de la DILCRAH (semaines d'éducation contre le racisme, sensibilisation aux discriminations, forums, etc.), les comités d'entreprises. Expositions, projections de films, conférences, théâtre... seront activement organisés avec les structures partenaires.

2.7. Contre l'esclavage contemporain

L'esclavage est un crime qui touche encore de nos jours des millions d'individus dans le monde et qui sévit dans les pays les plus riches de même que dans les plus pauvres.

Il va souvent de pair avec l'oppression sexuelle, singulièrement à l'encontre des femmes, souvent jeunes : prostitution forcée ; mariages imposés ; viols, en particulier dans des zones de combats.

Le MRAP condamne toutes les pratiques esclavagistes et appelle les forces humanistes, démocratiques et antiracistes à se mobiliser d'urgence pour combattre ce fléau et obtenir l'abolition de cet esclavage qui sévit encore au XXI^e siècle. Il se réclame du fait que, depuis la loi « Taubira » de 2001, la France reconnaît la traite et l'esclavage comme « crime contre l'humanité ».

2.8. Un travail de mémoire

Le travail de mémoire est pour le MRAP une question essentielle : « se souvenir du passé pour les luttes du présent ».

Il s'agit notamment de reconnaître et apaiser les traces vives du passé esclavagiste et colonial, les traces de ce passé étant toujours solidement ancrées dans les préjugés actuels.

C'est d'autant plus important que certains s'efforcent régulièrement de manipuler l'histoire et de faire renaître l'apologie du colonialisme et son cortège de crimes et de discriminations racistes ou de nier d'autres crimes comme le nazisme, d'entretenir ou d'attiser des concurrences entre des mémoires. Les cérémonies mémorielles sont des occasions importantes de construire une mémoire partagée si l'on veut éviter que se perpétuent les fractures du passé. La guerre d'Algérie illustre ce « passé qui ne passe toujours pas ».

Le MRAP a toujours accompagné l'association Josette et Maurice Audin dans sa lutte pour la reconnaissance de l'assassinat de Maurice Audin. Il s'est réjoui que le Président de la République ait reconnu que cet assassinat s'inscrivait dans le cadre d'une politique d'État.

Mais le combat doit continuer, pour une reconnaissance complète concernant tous les disparus de cette guerre, et pour une ouverture totale des archives.

Les comités locaux du MRAP sont régulièrement à l'initiative, chaque année, à Paris comme en région, aux commémorations des massacres d'Algériens à Paris le 17 octobre 1961.

Plus largement, il est attentif à la réalisation de tout ce qui peut contribuer à l'amitié entre les peuples français et algérien, la publication du « rapport Stora », en janvier 2021, étant une étape intéressante mais encore incomplète. Il se félicite de la création de la commission mixte réunissant des historiens français et algériens et leur souhaite plein succès dans leurs travaux.

Le MRAP s'associe plus généralement à toutes les commémorations liées à l'histoire du racisme et de tout événement dont la mémoire ne doit pas se perdre.

Le racisme et le colonialisme – et avant lui l'esclavage – sont historiquement intimement liés. Et aujourd'hui ceux dont les prénoms, les noms, la couleur de peau laissent supposer des « origines de colonisés » sont particulièrement discriminés, rarement considérés comme des citoyens à part entière. Le passé colonial de la France et la situation de certains quartiers populaires donnent une

acuité particulière à ce lien entre passé et présent.

Il est toutefois essentiel de replacer ce moment historique de la guerre d'Algérie dans le contexte général du passé esclavagiste et colonial pour s'attaquer efficacement aux traces inscrites dans le présent. C'est pourquoi nous avons porté depuis 2021 un combat pour la création d'un musée national de l'histoire du colonialisme. Nous continuerons dans les années qui viennent à utiliser les expositions que nous avons construites pour alimenter des débats et populariser l'action, à rechercher des soutiens associatifs, syndicaux et politiques, à discuter avec les autorités de tutelle d'un tel projet.

Le MRAP s'est également engagé dans la réalisation d'un « Annuaire des lieux de mémoire ». Ce travail s'appuiera sur la mobilisation des comités locaux.

Il est indispensable que la France reconnaisse et condamne les crimes d'État, crimes contre l'humanité, crimes de guerre commis en son nom pendant les guerres coloniales, qui démentent sa revendication d'être « le pays de droits de l'homme ».

Le MRAP suivra avec intérêt les actions contre les dénis de responsabilité de l'État français

3. Soutien aux réfugiés, migrants et sans-papiers

La manipulation du sujet de l'immigration, fondée sur une connaissance insuffisante et une communication souvent biaisée et malveillante, est un facteur important de la xénophobie et du racisme. Le FN, puis le RN ont pesé de tout leur poids en mettant la question « migration » au cœur de préoccupation du gouvernement, de la droite, des médias et maintenant elle influence largement l'opinion publique. L'adoption de la loi Asile et Immigration en décembre 2023 en est le triste résultat.

Le MRAP continue à la combattre.

Ce thème fait des ravages importants dans la vie sociale et politique en France, en Europe et dans le monde. Son exploitation méconnaît le bénéfice de l'immigration, attesté par de nombreuses études, pour les pays d'accueil comme pour les pays de départ, dans les domaines économique, culturel et humain. C'est aux causes des migrations qu'il faut s'attaquer (guerre, dictatures, misères) et non pas aux migrants. Et en attendant, accueillir ceux qui fuient.

Les politiques d'immigration suivies par la plupart des États ont des conséquences humanitaires désastreuses, en particulier aux frontières de l'Europe, causant des morts par milliers. Elles maintiennent de nombreux migrants dans une situation juridique et sociale inadmissible et en font des proies pour les mafias de passeurs. Elles confortent et alimentent les opinions et les préjugés les plus dangereux. Les gouvernements français successifs persistent dans ces politiques répressives et se croient obligés de multiplier les lois et révisions du CESEDA, dans un sens toujours plus restrictif.

La politique des gouvernements français entraîne aussi de très nombreux morts autour de Mayotte, dans l'Océan Indien. Les arrivées y explosent en nombre. Se développe dans cette île en manque d'égalité républicaine, une hostilité encouragée par les autorités vis-à-vis des autres Comoriens et Africains « clandestins ».

Le MRAP mène un travail de vérité sur les phénomènes de migrations, en rétablissant la réalité des migrations qui ont marqué l'histoire de l'Europe et concernent l'ensemble du monde, en luttant contre tous les fantasmes et les peurs qui engendrent le rejet de l'étranger, que ce soit le thème de l'invasion ou celui de la mise en danger de notre société et de notre civilisation. La place que prend la théorie du « Grand remplacement » dans la vie politique française marque la dangerosité de ces manipulations.

De nombreux drames se produisent sur les routes migratoires. Le MRAP dénonce le refus de la France et des autres pays européens de secourir et d'accueillir les migrants qui se noient en Méditerranée ou dans la Manche. Le MRAP est solidaire de SOS Méditerranée et des autres ONG qui secourent les migrants victimes des passeurs. Le meilleur moyen de lutter contre ceux-ci est d'autoriser les passages sur les lignes régulières.

Le MRAP est au côté des étrangers et des migrants qui souffrent pour venir et se maintenir en France et en Europe. Ses comités s'engagent, en tant que tels ou dans des collectifs, pour que tous obtiennent l'ensemble de leurs droits, à commencer par les droits au séjour, à la protection et à l'insertion. Le MRAP s'oppose à la remise en cause de l'Aide Médicale d'État (AME), indispensable à la bonne santé de milliers d'étrangers et de toute la population.

Il exige :

- le respect absolu du droit d'Asile, avec délivrance immédiate d'un titre de séjour comprenant le droit au travail, et celui de suivre immédiatement, si besoin est, des cours de qualité visant à l'apprentissage de la langue française à un bon niveau,
- la régularisation de tous les « sans-papiers », la prise en compte globale de tous les critères constitutifs des personnes, santé, famille, emploi et autres pour attribuer des titres de séjour pérennes pour tous, la carte de résident de 10 ans redevenant la règle dès le premier renouvellement,
- l'obligation de logement par l'État, de tous les migrants, sans concurrence avec tous ceux qui ont besoin de logements sociaux, par une offre suffisante et de qualité.
- l'arrêt immédiat des tests osseux
- la fermeture immédiate des « centres de rétention administratives », véritables prisons pour les migrants
- l'arrêt immédiat de la rétention des enfants, des familles ou des parties de familles,
- la prise en charge inconditionnelle des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs par l'État.
- la pleine égalité des droits pour tous les résidents en France, y compris les droits politiques, dont le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections pour tous les résidents étrangers, après 5 ans de résidence. Le MRAP participe à la campagne « J'y suis, j'y vote » et à la mise en place de « votations citoyennes ».

Le MRAP participe aux actions d'aide concrète aux personnes migrantes, en tant que tel ou dans des cadres collectifs, ainsi qu'aux actions des « *sans-papiers* » et soutient les grèves des travailleurs sans-papiers demandant leur régularisation. Il participe aux débats et actions sur l'évolution de la législation concernant l'asile, l'entrée et le séjour des étrangers. Il s'élève contre le « *délit de solidarité* », lutte pour son abolition et soutient les citoyens poursuivis au nom de cette disposition indigne contraire à la « valeur du principe de fraternité » reconnue par le Conseil Constitutionnel dans une décision du 6 juillet 2018. Il exige l'accueil inconditionnel des bateaux portant secours en mer. Avec l'ensemble des associations concernées, le MRAP dénonce les lois « immigration » de 2018 et 2024 pour leurs effets pervers.

La politique d'expulsions forcées, brutales et inhumaines, doit cesser. Les diverses structures d'hébergement que l'État ou les associations mettent en place pour répondre à un besoin réel ne doivent pas servir de lieu de préparation à l'expulsion.

Le MRAP exige aussi que les États européens, et ceux de l'Union Européenne, mènent une autre politique migratoire qui tienne compte et respecte les réalités et la dignité de l'être humain.

Il dénonce et refuse les accords qui limitent la circulation et l'installation des migrants extra-européens en Europe, en particulier les règles des accords de Dublin ; il dénonce les accords du Touquet. Même la circulation des Européens en Europe connaît des limitations néfastes.

Il condamne la politique nouvelle consistant à externaliser le contrôle de l'accès à l'Europe dans les pays d'origine ou de transit et à imposer la réadmission dans ces pays. Il demande la construction d'une coopération positive et non pas répressive avec ces pays.

Le MRAP condamne la construction des murs destinés à bloquer les migrations.

Le MRAP voit dans l'évolution permanente des lois sur l'asile, l'entrée et le séjour des étrangers une volonté permanente de restreindre et contrôler davantage le mouvement des étrangers, dans le but de les renvoyer dans leur pays. Le MRAP condamne les obstacles administratifs, le fait, que sous prétexte de rapidité, les organismes d'État sacrifient la qualité de l'examen des demandes d'asile, et expulsent toujours plus. Le MRAP dénonce les entraves administratives préfectorales subies par les immigrés pour l'obtention ou le renouvellement des titres de séjour.

L'attribution des titres de séjour doit tenir compte de tous les éléments de chaque demande et déboucher rapidement sur la carte de résident. Le MRAP récuse en particulier l'opposition entre réfugiés et migrants économiques parce que les situations sont complexes, à la fois économiques et politiques. Le MRAP refuse la remise en cause du droit du sol qui, au contraire, doit être conforté.

La France doit enfin ratifier la Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1990 et qu'aucun État européen n'a ratifiée.

Le MRAP affirme depuis longtemps que la liberté de circulation et d'installation des hommes et des femmes sur l'ensemble de la planète est une perspective altermondialiste possible et même souhaitable pour l'humanité.

La situation internationale que nous analysons ailleurs montre que les situations de guerres et de

conflits se multiplient dans le monde. Les dénis de démocratie, la misère économique et les exclusions sociales de toutes sortes contraignent des habitants de cette planète, en nombre croissant, à quitter leurs lieux de vie ; cet exode forcé, dramatique, dangereux parfois jusqu'à la mort, concerne de plus en plus fortement des femmes et des enfants.

Les changements climatiques et environnementaux commencent aussi à provoquer des déplacements de populations que la communauté internationale doit assumer. Par ailleurs le MRAP reconnaît à tout être humain le droit de simplement aller vivre ailleurs s'il le désire, dans la dignité et non dans le plus grand dénuement. Alors que la facilité matérielle des déplacements se développe, et que l'immigration est une richesse, Il nous appartient d'anticiper les migrations inéluctables et d'offrir des conditions de vie respectueuse.

4. L'Amitié entre les peuples et la solidarité internationale

4.1. Le MRAP solidaire des peuples opprimés et en lutte

Aujourd'hui, le droit international appliqué par l'ONU depuis 1945 reconnaît la souveraineté politique et territoriale des États dans leurs frontières internationalement reconnues. La prétention à limiter la souveraineté de pays est également inadmissible. Les États sont tenus d'appliquer en toute circonstance les résolutions de l'ONU, y compris en Ukraine, en Palestine, au Sahara occidental. Les agressions militaires et les annexions auxquelles la Russie s'est livrée en Ukraine depuis 2014 sont inadmissibles.

Le droit international, c'est également le droit pour les peuples agressés ou opprimés de se défendre et d'obtenir le soutien politique nécessaire à leur défense et leur libération. Des politiques humanitaires et des sanctions visant les États ou organisations qui les oppriment peuvent être déterminantes pour l'issue de ces luttes.

Le MRAP dénonce la référence inégale au droit international et l'application inégale des sanctions en fonction des intérêts des différents États. Il analyse chaque conflit et apporte sur cette base son soutien aux peuples opprimés ou agressés.

« L'Amitié entre les peuples » est le second pilier de l'action du MRAP, qui prend position et intervient sur les questions internationales notamment pour exprimer sa solidarité avec les peuples en lutte pour le progrès social, la liberté, la démocratie et la paix. L'évolution des relations internationales, des conflits et des rapports de domination provoquent des tensions et des conflits qui se multiplient.

Sur le plan mondial, les inégalités s'accroissent et la situation des populations les plus fragiles, premières victimes, continue de se détériorer, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, comme conséquence de la montée des forces réactionnaires et d'extrême-droite. Les droits des peuples sont le plus souvent bafoués, les guerres et les agressions entraînent des ravages.

Depuis son Congrès en 2015, le MRAP s'est plus investi sur les questions environnementales et écologiques, de changements climatiques. Les activités inconsidérées et irresponsables menacent la survie de notre écosystème. Le MRAP a notamment organisé le 10 février 2018 un colloque sur « les migrations climatiques et environnementales ». Le MRAP est un des membres fondateurs d'ATTAC. Les préoccupations altermondialistes convergent avec celles du MRAP concernant l'Amitié entre les Peuples, notamment sur les questions liées au racisme, aux migrations, à la liberté de circulation.

L'accès aux ressources naturelles et aux matières premières exacerbe les conflits. Les dérèglements du climat se multiplient, de nombreuses espèces animales et végétales disparaissent, les risques de famine augmentent. Des guerres pour l'eau se développent. Des régions entières seront bientôt inhabitables. Le MRAP est décidé à poursuivre sa réflexion et son action sur cette question déterminante pour l'avenir de l'humanité, avec les organisations partenaires et les peuples des pays concernés.

4.2. Les principaux thèmes d'intervention du MRAP

Soucieux de développer sa réflexion et son action sur le plan international, le MRAP s'engage prioritairement pour :

4.2.a Le renforcement de la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination quel que soit le pays, le soutien aux minorités

On constate dans de nombreux pays une tentative de négations ou de domination des minorités ethniques ou culturelles. L'idéologie qui lie l'existence d'un État et l'homogénéité de sa population conduit à des processus de nettoyage ethnique apparentés au racisme contraire au droit international et aux droits humains.

Ainsi en Turquie, où règne l'arbitraire le plus absolu, Erdoğan a lancé une véritable guerre contre les Kurdes, principaux artisans des défaites de Daesh comme il l'a fait contre ceux de Turquie. Le MRAP a toujours soutenu la reconnaissance des droits politiques et culturels du peuple kurde. A ce titre, il agit avec des associations kurdes en France pour une solution politique à cette question, la libération des responsables emprisonnés, la protection des réfugiés kurdes en France. Le MRAP agit pour que vérité et justice soit rendues suite au triple assassinat de janvier 2013 et celui de décembre 2023. Le secret-défense doit être levé concernant 2013 et le parquet antiterroriste doit être saisi du triple assassinat de 2023. Enfin le MRAP agit pour que le PKK soit retiré de la liste des organisations terroristes. Il soutient l'expérience du peuple kurde au Rojava fondée sur l'autonomie, la démocratie et l'égalité hommes-femmes. Membre cofondateur du collectif « Droits et Libertés en Turquie », le MRAP participe activement aux actions contre les atteintes aux libertés et à la démocratie en Turquie qui se développent depuis la tentative de coup d'État de 2016 : Des dizaines de médias sont fermés, des dizaines de milliers de personnes licenciées, arrêtées, détenues, la torture couramment pratiquée... L'abandon par la France en rase campagne de nos anciens alliés contre d'un côté Bachar Al-Assad et de l'autre de Daesh, est une honte pour notre pays.

En Iran, les victimes des crimes commis par le pouvoir théocratique doivent obtenir réparations. Le MRAP soutient les démarches entreprises sur le plan national et international afin que toute la lumière soit faite sur ces crimes et que les responsables soient identifiés.

Le MRAP est solidaire des démocrates iraniennes et iraniens et de la lutte héroïque des femmes iraniennes soumises à la charia par le pouvoir théocratique pour leur liberté et fait sien le mot d'ordre « Jin, Jiyan, Azadi » (« la femme, la vie, la liberté »).

Il est solidaire des démocrates afghanes et afghans et des femmes afghanes soumises au pouvoir obscurantiste des talibans qui n'ont fait que développer une caste corrompue.

En Chine, la population ouïghoure turcophone et majoritairement musulmane, subit une politique assimilationniste systématique d'effacement démographique et culturel conduite par le pouvoir chinois. Des centaines de milliers de personnes sont déplacées ou détenues dans des camps de « rééducation » ou sont soumis au travail forcé. La population du Tibet subit déjà ce traitement de longue date.

Dans de nombreux pays l'idéologie d'homogénéité amène des populations entières dans des situations dramatiques. En Birmanie, les Rohingyas sont l'objet d'un processus génocidaire. En Inde, le mouvement hindouiste au pouvoir fait tout pour discriminer la population musulmane. Au Sri-Lanka, les Tamouls voient leurs terres accaparées par l'armée sri lankaise et leur identité culturelle niée, alors que les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis jusqu'à 2019 restent impunis.

Dans plusieurs pays d'Amérique centrale et du Sud, les populations amérindiennes continuent à être victimes d'une marginalisation proche d'un génocide dans la durée, en particulier par la destruction de ressources traditionnelles particulier au Brésil, les peuples indigènes derrière l'APIB (Coordination des peuples indigènes du Brésil) s'opposent à leur déplacement et la perte de leurs « terres ancestrales » menacées par l'agronégoce et orpaillage de destruction.

Au Chili, l'espoir provoqué par l'élection de Elisa London à la présidence de l'Assemblée Constituante a été de courte durée. Les ravages du populisme se font aussi sentir en Amérique du Sud. Dans le sillage de Donald Trump aux États-Unis et de Bolsonaro au Brésil, l'élection de Javier Milei à la présidence de l'Argentine est une catastrophe pour les Argentins eux-mêmes qui déjà se mobilisent contre celui qu'ils viennent d'élire. Le MRAP s'alarme également de la montée en puissance des narcotrafiquants et de leurs milices.

Le MRAP défend la souveraineté des peuples d'Amérique du Sud et des Caraïbes et refuse toute ingérence étrangère, notamment celle des États-Unis. Il demande la levée du blocus contre Cuba. Il apporte son soutien à la lutte du mouvement zapatiste au Chiapas (Mexique) ainsi qu'aux peuples autochtones (Équateur, Brésil) menacés par les multinationales qui détruisent leur environnement pour exploiter leurs ressources.

Il est solidaire du peuple d'Haïti, dominé par des gangs mafieux, en n'oubliant pas la part de

responsabilité historique de la France du fait du tribut que le peuple haïtien a été obligé de payer jusqu'en 1947, donc sous tous nos régimes de la monarchie à la république pour « indemniser » les propriétaires d'esclaves libérés.

En Afrique, de nombreuses guerres ravagent des pays qui n'arrivent pas à gérer démocratiquement les rapports entre des populations au passé historique complexe, comme au Soudan, en Éthiopie ou en République démocratique du Congo. Ces guerres prennent quelquefois un caractère génocidaire. Le MRAP soutient la volonté des peuples de se libérer de l'emprise néocoloniale, plus particulièrement dans les anciennes zones d'influence française. Il fait confiance à la jeunesse de ces pays et à leurs forces démocratiques pour échapper aux multiples pièges d'une mondialisation débridée, et accéder enfin à l'objectif formulé en son temps par Frantz Fanon de « rapports réciproques et enrichissants entre peuples libres ».

Le MRAP soutient toujours, à l'intérieur de chaque État, la possibilité d'une cohabitation harmonieuse et respectueuse entre les populations d'origines ou de cultures différentes. Il défend la reconnaissance des droits politiques et culturels des minorités. Il contribuera autant que possible à la défense des victimes de toutes les persécutions ethniques.

4.2.b Le respect du droit international partout dans le monde, la défense de la paix et la résolution pacifique des conflits

Le droit international est un outil précieux pour le maintien de la paix. Même imparfaitement représentée par l'ONU, dont les mécanismes devraient être changés et les pouvoirs renforcés, cette coordination internationale prend des résolutions et des mesures qui peuvent contribuer à la solution pacifique des conflits. Les règles admises du droit international doivent être respectées.

Attaché au droit des peuples à la paix et à disposer d'eux-mêmes, dans le cadre des différents conflits internationaux, le MRAP soutient activement la recherche de solutions politiques négociées dans le cadre multilatéral de l'ONU, qui doit pouvoir réaliser ses objectifs (paix, développement économique et social et respect des droits humains). Le MRAP soutient une réforme de la composition du Conseil de sécurité et de ses mécanismes de prise de décision qui mette un terme au droit de veto au sein de cet organe.

Au bénéfice du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU depuis 1974, le MRAP continue de participer activement aux travaux du Conseil des droits de l'homme et des organes de traité, notamment en apportant son soutien aux peuples opprimés, tels que les palestiniens, les kurdes, les sahraouis ou les peuples autochtones d'Amérique du sud.

Les conflits qui se prolongent depuis de trop longues années ou peuvent apparaître ici ou là doivent être traités en amont et trouver des issues politiques et pacifiques. Le MRAP soutient toutes les solutions de paix juste et durable. L'histoire enseigne que les paix injustes préparent les suivantes (traité de Versailles, accords de Munich, ...). Le MRAP considère en particulier que le droit international constitue la meilleure base d'une paix durable.

Là où se déroulent des conflits, le MRAP appelle dans un premier temps un à cessez-le-feu pour épargner la vie des civils (premières victimes des guerres actuelles) et permettre des négociations. Il agit pour le retrait de la France de l'OTAN et la dissolution de cette organisation. Le MRAP se prononce aussi pour l'arrêt des interventions militaires de la France.

En conséquence, l'ONU doit être réorganisé de sorte à donner une place juste aux pays du « sud », notamment au sein du Conseil de sécurité. Le droit de veto accordé aux grandes puissances doit être revu, voire, supprimé. Le MRAP soutiendra, avec ses partenaires, toutes initiatives en ce sens.

De nombreux conflits armés martyrisent les peuples. Ainsi, au Yémen ou en l'Éthiopie, pays parmi les plus pauvres, ils ont entraîné des milliers de morts et une grave crise humanitaire (famine, situation sanitaire catastrophique). Des armes françaises sont utilisées dans certains conflits, la vente de ces armes doit être stoppée. La France doit utiliser au mieux sa puissance diplomatique pour enrayer les conflits et favoriser l'installation de la paix.

Les populations civiles sont les principales victimes du conflit entretenu par les livraisons d'armes, notamment des États-Unis et de la France, à l'Arabie Saoudite et aux autres pays de la coalition.

Le MRAP condamne fermement l'agression de l'Ukraine par la Russie qui a fait des milliers de victimes notamment des femmes et des enfants. Il apporte sa solidarité au peuple ukrainien et aux pacifistes russes.

Quels que soient les problèmes qui peuvent se poser dans la région, la guerre ne peut être la solution. En apportant son cortège de destructions, de morts, de souffrances, elle ne fait que

rendre plus difficile une solution politique.

Un élément essentiel pour retrouver la paix est le respect du droit international, incarné depuis 1945 par l'ONU et notamment le respect des États dans des frontières reconnues internationalement.

Depuis plus d'une décennie, une répression féroce s'abat contre la révolution démocratique syrienne, avec l'aide de la Russie et de l'Iran. Le MRAP refuse toute impunité pour les responsables des crimes de guerre et crimes contre l'Humanité commis en Syrie. Il s'oppose à toute normalisation des relations diplomatiques avec le régime de Bachar el-Assad. Une transition vers la paix et la démocratie doit passer par la mise en œuvre de la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

Le MRAP soutient de longue date le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Membre de la « plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental », il exige le respect des frontières issues de la colonisation. Il demande l'organisation du référendum d'autodétermination et l'arrêt de la répression dans les territoires sahraouis occupés par le Royaume du Maroc ainsi que la libération des prisonniers politiques sahraouis. Il demande que les prisonniers soient détenus, conformément à la 4ème Convention de Genève, au Sahara occidental. que les délégations étrangères puissent se rendre dans les territoires sahraouis occupés. Le MRAP demande que la France cesse d'empêcher d'élargir le mandat de la MINURSO à la surveillance des violations des droits humains au Sahara occidental occupé et demande que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU puisse effectuer librement des visites dans le territoire. Le MRAP condamne l'utilisation de drones (fournis par la Turquie et Israël) par l'armée marocaine pour frapper des civils à l'est du mur de séparation (Berm) et demande que le Haut-Commissariat de l'ONU enquête sur crimes et fasse rapport au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Le MRAP dénonce le soutien apporté au cours de l'été 2024 par la France aux prétentions marocaines, et se félicite des décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne qui ont donné le 4 octobre raison au Front Polisario en invalidant définitivement deux accords commerciaux conclus entre le Maroc et l'UE. Ces accords de 2019 sur la pêche et l'agriculture ont été conclus en « méconnaissance des principes de l'autodétermination » du peuple sahraoui, a tranché dans un arrêt la haute juridiction établie à Luxembourg.

L'attribution du prix Nobel de la paix à ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons), qui regroupe des associations internationales contre l'arme nucléaire, est un encouragement à poursuivre l'action pour le désarmement nucléaire. Membre d'ICAN-France, le MRAP demande au gouvernement français de ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

4.2.c Contre la peine de mort partout dans le monde

Le MRAP, membre fondateur de la coalition mondiale contre la peine de mort, dénonce l'existence même de la peine de mort, de la lapidation ou de la mutilation, encore pratiquées dans de nombreux pays, et massivement en Chine, en Iran, en Égypte, Arabie saoudite, Irak et au Vietnam. Ces châtiments cruels et inhumains doivent disparaître de façon universelle et définitive. Les pays qui le pratiquent doivent être sanctionnés.

Le MRAP est membre actif du collectif « Libérez Mumia ». Mumia Abu Jamal et Leonard Peltier sont des cas emblématiques de la répression aveugle et injuste des populations noire et amérindienne aux USA. Le MRAP demande leur libération. La mobilisation internationale a réussi à empêcher l'exécution de Mumia et à le faire accéder à des soins. La lutte continue pour obtenir une révision de son procès et sa libération après 39 années de prison.

4.2.d La défense des Droits humains, la solidarité avec les peuples, les forces démocratiques qui fondent leur action la lutte contre les discriminations, l'égalité des droits, l'égalité hommes-femmes.

Les droits humains sont indivisibles et interdépendants. La lutte contre le racisme comprend nécessairement la défense de l'intégralité de ces droits tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Le MRAP dénonce les inégalités structurelles qui oppriment et même martyrisent les femmes. Ces formes de discrimination sont variées et universellement répandues. Dans de nombreux pays comme l'Iran, l'Arabie et maintenant l'Afghanistan, cette discrimination est institutionnelle. Le MRAP réclame l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans le monde entier.

Le droit à l'avortement est nié ou remis en cause dans encore trop de pays, y compris dans des démocraties.

Dans de nombreux pays en Europe, aux États-Unis, en Amérique du Sud ce droit est attaqué, en particulier dans les États illibéraux.

Le MRAP se bat au côté des femmes, partout dans le monde, pour le droit à l'avortement libre et gratuit. Il se réjouit que, dans de nombreux pays, de vigoureuses protestations populaires mettent en échec, ou du moins atténuent, comme ce fut le cas au Brésil, ces régressions.

Dans de nombreux pays, les relations amoureuses autres qu'hétérosexuelles font l'objet de discriminations, voire de condamnations légales jusqu'à la peine de mort. Le MRAP condamne ce déni de droits.

Les droits humains sont bafoués par l'islamisme radical. Le MRAP affirme son indignation devant les crimes commis au nom d'une religion et sa solidarité avec les victimes. Il condamne l'existence de régimes théocratiques où la religion influence ou dicte la vie politique et civile.

4.2.e La défense du droit à l'exil, pour l'accueil des réfugiés

La guerre intérieure en Syrie a provoqué un mouvement migratoire d'ampleur. La réaction des pays limitrophes a été de construire des barrières pour empêcher ceux qui fuyaient la guerre d'arriver en Europe. Cela s'est fait au prix d'un accord ignoble avec la dictature turque. L'accueil des réfugiés Ukrainiens a démontré le « deux poids deux mesures » appliqué par la France et l'UE sur les questions migratoires.

La situation en Afghanistan souligne une fois de plus le devoir d'accueillir tous ceux qui fuient leur pays pour protéger leur vie. Ils ne le font jamais par plaisir, mais par nécessité.

Le MRAP réaffirme le droit à pouvoir fuir et l'exigence de solidarité avec les victimes.

4.2.f La défense de la liberté d'expression et d'information

Dans de trop nombreux pays les oppositions sont accusées de « terrorisme » : c'est en particulier le cas du PKK que les régimes turcs ont réussi à faire inscrire dans les listes des organisations terroristes. Nous en demandons le retrait.

Le MRAP apporte son soutien aux journalistes empêchés de faire leur travail, emprisonnés voire assassinés comme en Turquie, au Sahara occidental, au Burundi, en Russie, en Chine, à Gaza et dans les territoires de Palestine occupée... Le MRAP est solidaire des lanceurs d'alerte. Il se félicite de la libération de Julian Assange pour laquelle il s'est mobilisé.

Le MRAP apporte aussi tout son soutien aux militants pour la défense de la terre et de l'environnement dont des centaines sont assassinés chaque année.

4.2.g Pour une paix juste et durable au Moyen-Orient

La situation en Palestine et particulièrement à Gaza s'est considérablement aggravée au fil des ans. Le MRAP, qui a condamné l'attaque du Hamas contre des civils le 7 octobre 2023, constitutive d'un possible crime contre l'humanité, récuse toute analyse de la situation au Moyen-Orient commençant à cette date. La riposte disproportionnée d'Israël a plongé Gaza dans l'horreur. La Cour Internationale de Justice, saisie par l'Afrique du Sud considère plausible le « génocide » en cours. Cette décision est contraignante et sans appel.

Pendant ce temps, la Cisjordanie est toujours soumise à l'occupation voire l'annexion par des colons, protégés par l'armée israélienne. La « loi de l'État-nation du peuple juif » légalise la politique d'apartheid du gouvernement israélien en Israël. Le MRAP soutient toute proposition permettant un arrêt durable de cette guerre, s'appuyant sur la solution à deux États sur la base des résolutions des Nations unies. D'ores et déjà, le gouvernement français doit reconnaître l'État de Palestine conformément au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il doit cesser toute vente d'armes à Israël. Le MRAP appelle les États à tout faire pour contraindre l'État d'Israël à respecter les résolutions de l'ONU, et en urgence celles qui exigent le cessez-le-feu et l'accès de l'aide humanitaire à Gaza. Le MRAP demande à l'Union Européenne d'appliquer des sanctions contre Israël notamment l'embargo sur les armes et la suspension de l'accord d'association UE/Israël.

Le MRAP se réjouit de la réussite de la conférence de Beijing.

Le MRAP soutient la campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), notamment avec le boycott des produits israéliens et des entreprises qui investissent dans les colonies et dénonce toutes les tentatives de dénigrer cette campagne. La Cour Européenne des Droits de l'Homme a reconnu comme légitime l'appel à boycotter les produits israéliens. Le MRAP appelle à l'embargo sur les armes, et la fin de la coopération sécuritaire France-Israël.

Le MRAP continuera d'être solidaire du peuple palestinien et des anticoloniaux israéliens, notamment ceux qui refusent de servir dans les territoires occupés.

Le MRAP dénonce également l'instrumentalisation de l'antisémitisme pour interdire la critique de la

politique des gouvernements israéliens. Le MRAP s'oppose à l'adoption, tant au niveau local qu'au niveau national de la définition de l'IHRA (International Holocaust Remembrance Association) ayant fait l'objet en France, le 3 décembre 2019, d'une résolution de l'Assemblée nationale.

Le MRAP œuvre à l'unité la plus large en défense des Palestiniens, dans le cadre du droit international et de toutes les résolutions de l'ONU. Le MRAP défend la solution à deux états. Elle le fait dans le cadre du CNPJDPJ et de sa charte et de toutes les initiatives qui vont dans ce sens.

5. Un fonctionnement adapté à des objectifs ambitieux

À l'intérieur du mouvement antiraciste et de promotion des Droits humains, le MRAP a toujours su depuis sa création être attentif aux évolutions des formes du racisme et à leurs manifestations et y adapter son combat. Il doit rester fidèle à son histoire pour y prendre toute sa place, s'exprimant d'une voix cohérente et reconnue.

Le MRAP œuvre à la construction de tous les rapprochements possibles. Il doit être à l'initiative de débats, de collectifs et d'actions dans ses domaines de responsabilité et d'action. L'objectif est toujours le rassemblement unitaire le plus large et le plus efficace des forces qui défendent les Droits humains. Il participe à des collectifs dont il est membre ou il engage ponctuellement sa signature, toujours dans la cohérence de ses principes et de ses valeurs.

Une association comme le MRAP, dont l'objet est certes spécifique, s'efforce de ne jamais oublier les autres dimensions de la souffrance sociale, les questions de misère, d'emploi, d'urbanisme, de démocratie... Il s'implique, à partir de son champ propre dans les grandes batailles sociales. Il dénonce les constructions idéologiques qui cherchent à diviser.

C'est aussi dans cette perspective qu'il inclut dans son objet l'amitié entre les peuples et la paix.

Lorsqu'il dénonce les conflits armés, les ventes d'armes, les massacres ethniques à travers le monde, lorsqu'il défend le droit des peuples à l'autodétermination, il travaille, pour la part qui est la sienne, à un autre avenir.

Le MRAP affirme donc fortement, dans son domaine, l'unité du racisme dans ses différentes formes, mais aussi l'unité de toutes les injustices et inégalités diverses qui rongent l'humanité, le racisme, le sexisme, l'homophobie et toutes les formes de la domination et de l'exploitation.

Les positions et l'action du MRAP doivent reposer sur une réelle maîtrise des sujets traités. Le MRAP met en places des formations sur les thèmes qu'il aborde, afin compléter et faire évoluer ses positions au plus près des évolutions historiques.

C'est pourquoi le Conseil National, les commissions ont un rôle essentiel. Elles doivent couvrir l'ensemble des problématiques et alimenter le MRAP en informations et réflexions, contribuer à produire le matériel nécessaire.

La force du MRAP repose tout d'abord sur l'engagement et le nombre de ses adhérents. Il doit augmenter leur nombre et celui des comités locaux, et parvenir à un rajeunissement des adhérents et des cadres.

Il est de la responsabilité de la Présidence et du Bureau national, avec le soutien du Conseil national, de suivre la vie des comités locaux et des fédérations, et d'aider au développement et à la publicité de leurs actions.

Il renforcera son organisation et ses moyens financiers. Il poursuivra le développement de l'offre de formation à destination des adhérents.

Chaque comité reste évidemment responsable de ses propres engagements dans le respect des principes fondamentaux du MRAP qui figurent dans les statuts. Il doit contribuer à la mesure de ses forces à la présence et aux actions du MRAP tant localement que nationalement. Il mène autant que possible des luttes communes avec des groupes militant dans son secteur géographique et partageant ses idéaux, qu'il s'agisse d'associations locales, de sections locales d'associations nationales ou de collectifs autonomes, parfois temporaires, suscités par des circonstances locales.

Ainsi le MRAP participe à la richesse et au dynamisme de combats multiples menés dans notre pays sur des objectifs en rapport avec les siens.

L'efficacité de notre action passe par une meilleure utilisation des outils de communication et une adaptation à la réalité du monde médiatique d'aujourd'hui. Il nous faut avoir une visibilité suffisante pour une efficacité amplifiée pour occuper toute notre place dans le champ d'internet et des réseaux sociaux. Le MRAP continuera d'améliorer les contenus et le fonctionnement de son site web qui doit être une vitrine et une référence pour tous ceux qui s'intéressent à son action. Le

Mouvement met ses moyens informatiques à la disposition des comités locaux : site Web, méls, listes de diffusion, Nuage, accès à Zoom.

Le MRAP continuera d'organiser des sessions de formation aux outils de communications.

Une attention particulière doit être portée à l'action en direction de la jeunesse. Le MRAP favorisera le partenariat avec les organisations qui y sont présentes.

Qu'il s'agisse de la presse du MRAP ou de ses communiqués de presse (qui permettent aussi aux adhérents et aux comités locaux de connaître la première réaction de leur association), les prises de position du Mouvement exigent des équilibres judicieux en matière de quantité, de rapidité, de fidélité à nos principes et orientations, et de respect du meilleur consensus possible dans le MRAP. L'expertise des commissions doit être un point d'appui essentiel pour cette expression du MRAP. Un des moyens est de s'efforcer de faire connaître au jour le jour par voie électronique, par la presse et les médias les activités réalisées tant localement que nationalement

Notre publication, *Différences*, demeure un outil de première importance. Sa réalisation, traditionnellement assurée par un réseau de bénévoles, doit continuer d'évoluer en faisant davantage appel aux ressources et expériences des militants. Chacun, individuellement ou collectivement, peut en effet alimenter cet outil, tant sur le plan théorique qu'en termes de reportages de nos activités. La contribution des comités doit encore être renforcée. Son audience restant trop limitée, une réflexion doit être menée pour analyser les causes et chercher les moyens d'un développement, tout en restant fidèle à sa vocation.